

# Transition écologique de la culture



# Feuille de route régionale de la DRAC Normandie 2024



**Frédérique Boura**  
**Directrice régionale des affaires culturelles**

Les conséquences de la crise environnementale sont multiples. La préservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la promotion de pratiques durables sont essentielles pour atténuer ces impacts et assurer un avenir plus résilient pour notre planète.

Le domaine de la culture, déjà fragilisé par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, est particulièrement exposé aux enjeux environnementaux. Les artistes et les institutions culturelles se mobilisent et inventent chaque jour des solutions afin de relever le défi de la transition écologique. Mais le temps presse et nécessite une mobilisation générale de tous les acteurs de la culture.

C'est pourquoi j'ai souhaité que l'impératif de la transition écologique soit le fil rouge de la stratégie de la DRAC Normandie pour les années à venir. Fondée sur les premiers éléments de la feuille de route du ministère de la Culture et les travaux menés par les acteurs culturels et les collectivités, elle conditionnera l'ensemble des politiques déployées sur le territoire.

Tous les agents de la DRAC Normandie seront mobilisés à leur niveau et selon leurs missions sur cet objectif majeur : architectes des bâtiments de France, conservateurs, ingénieurs, techniciens, conseillers, agents administratifs...

Cette feuille de route se déploiera avec nos partenaires traditionnels (collectivités, structures culturelles) vers lesquels nous nous sommes dirigés pour réaliser un état des lieux régional.

C'est avec détermination et enthousiasme que la DRAC Normandie se mobilise et se lance dans cet effort général.

## CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

La réelle prise de conscience de l'impact environnemental du secteur culturel est récente. La culture dépend elle aussi très fortement des énergies fossiles : mobilité des artistes et des publics, l'alimentation, l'usage des bâtiments et du numérique ...

Le monde de la culture a récemment pris pleinement conscience de cette dépendance et se mobilise d'ores et déjà : rénovation énergétique des bâtiments, bilans carbone, mutualisation de ressources, développement de nouvelles pratiques professionnelles basées sur la coopération, réflexion sur le rythme de production et la typologie des œuvres.

Cette large mobilisation des acteurs culturels a été confirmée par l'enquête que la DRAC Normandie a menée au premier trimestre 2023 permettant ainsi d'identifier les besoins des partenaires culturels et des collectivités en matière de prise en charge des enjeux environnementaux.

La DRAC Normandie impulse et accompagne cette dynamique en définissant sa stratégie autour de trois leviers :

- Former l'ensemble des acteurs aux enjeux de la transition écologique,
- Financer la transition écologique,
- Encourager les actions en faveur de la transition écologique.

Et dans l'ensemble de son périmètre :

### **Le patrimoine et l'architecture**

Conserver, restaurer, réutiliser et transmettre aux générations futures le patrimoine bâti, protégé ou non au titre du code du patrimoine ou du code de l'environnement, ces actions constituent une démarche écologique.

Alors que la transformation des bâtiments et des paysages peut parfois entrer en conflit avec la mission régaliennne de protection du patrimoine, la DRAC contribue à sensibiliser l'ensemble des acteurs tant à la conservation et à la restauration des monuments historiques qu'à l'entretien et la réhabilitation du patrimoine bâti.

Elle participera à la réflexion sur les modalités de conciliation de l'objectif de rénovation énergétique des bâtiments avec celui de la préservation du patrimoine.

## **La création et les industries culturelles**

Comment intégrer les limites planétaires pour engager la décarbonation de la production et de la diffusion des œuvres dans un contexte d'urgence écologique ? Comment inventer de nouveaux modèles de coopération et de fonctionnement plus durables, plus solidaires, plus résilients entre équipes artistiques, lieux culturels, festivals mais également entre collectivités et Etat ?

Comment repenser la mobilité des publics et des œuvres ainsi que la temporalité et la saisonnalité de l'offre culturelle ? Comment soutenir l'écoconception des œuvres et des événements culturels, le recyclage et le réemploi des matériaux en favorisant l'économie sociale et solidaire ?

Comment agir sur le changement des imaginaires en s'appuyant sur la création artistique, en visant la fabrique de nouveaux récits à travers l'expérience de la poésie et du sensible dans des formats intimes et collectifs ?

## **L'action culturelle et territoriale**

La politique d'action territoriale menée par la DRAC Normandie s'inscrit dans le cadre de la géographie prioritaire en faveur des quartiers politiques de la Ville (QPV) et du milieu rural. Elle favorise le développement de l'éducation aux arts et à la culture à tous les âges de la vie au travers des politiques interministérielles sur tout le territoire régional. Cette démarche s'exerce en partenariat avec les collectivités territoriales.

La sensibilisation des habitants et des acteurs locaux à l'architecture et au cadre de vie est un moyen d'action territoriale prioritaire de la DRAC. Elle agit en ce sens en questionnant les problématiques contemporaines liées à l'identité changeante des villes et des territoires, au mieux vivre ensemble et à la transition écologique.

L'EAC et l'action culturelle sont un formidable vecteur de sensibilisation à la transition écologique et les artistes normands de toutes les disciplines s'emparent largement de cette problématique dans les projets qu'ils mènent avec des publics nombreux et variés grâce aux dispositifs proposés de la DRAC.

## **Le fonctionnement interne de la DRAC**

La DRAC Normandie en interne s'investit également dans la transition écologique. Le plan national « services publics écoresponsables » encadre et planifie cet objectif en faisant évoluer collectivement les pratiques en matière de mobilité durable, d'achats responsables, de sobriété énergétique, d'alimentation respectueuse de l'environnement, d'économie circulaire, de numérique écoresponsable et de préservation de la ressource en eau.

C'est pour traduire et accompagner cette volonté qu'a été créée, en interne, la mission « Développement durable / Transition écologique ». Cette mission s'appuie sur un groupe de travail qui se compose d'une dizaine de membres et se réunit régulièrement.

Un plan d'action annuel permettra de mettre en œuvre les orientations de cette feuille de route régionale en encourageant la prise de conscience et la mise en place de pratiques plus durables.

## PREMIER LEVIER : FORMER L'ENSEMBLE DES ACTEURS AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Former et sensibiliser les agent(e)s de la DRAC

Déploiement d'une offre de formation continue et de sensibilisation aux agent(e)s de la DRAC Normandie :

- Création d'une dizaine de fiches « Ecogestes » relatives à l'eau, la mobilité, l'électricité, le papier, le numérique responsable, la non utilisation du plastique, le jardin, le gaspillage alimentaire, le zéro déchet.
- Élaboration et diffusion du plan de mobilité local à Caen à destination des agent(e)s. Travail sur cinq grands axes : réduire l'impact de l'utilisation de la voiture, développer la pratique des modes actifs, promouvoir les transports en commun, privilégier la sobriété énergétique, communiquer et sensibiliser.
- Création d'une bourse d'échanges en interne - prêts de matériels et de services entre collègues.
- Atelier de « remise en selle vélo » proposé aux agent(e)s.



Atelier "remise en selle vélo" sur le site de Rouen

- Action de sensibilisation et formation des agent(e)s à la « Fresque du climat ».



“Fresque du climat” à la chapelle de la DRAC

- Organisation de deux conférences ouvertes au public, sur les thèmes suivants :

- l'économie et la société dans une France zéro carbone (pendant la semaine européenne du développement durable),
- l'architecture et de la transition écologique (dans le cadre des journées nationales de l'architecture 2023).

- Organisation d'un atelier zéro carbone à destination des agents : sensibilisation aux enjeux climatiques.

- Projet de création d'un jardin partagé en permaculture à la DRAC sur le site de Caen : visite d'une ferme et formation sur des notions d'agronomie, de biodiversité et de suivi de culture.

- Reconversion du bâtiment Vannier à Caen (14) en centre de Conservation et d'étude (CCE). La DRAC a sollicité l'entreprise Plateau circulaire pour un diagnostic ressources qui permettra d'évaluer en 2024 les gisements potentiels de matériaux réutilisables.

## **Accompagner la formation des acteurs et la structuration des filières**

Cette mission est confiée par la DRAC et la Région aux agences régionales. La région Normandie compte plusieurs agences régionales, investies dans des champs artistiques complémentaires et particulièrement dynamiques et bien structurées. Des actions concrètes sont mises en place par chacune en faveur de l'ensemble des acteurs : formations, accompagnement méthodologiques, lancement d'appels à projet communs ...

### ODIA :

- Formations « mobilité culturelle », « numérique responsable », fresque des nouveaux récits, atelier « redirection », éco-gestes et écoconception (à destination des techniciens),
- Projet objectif 13 – en lien avec la collaborative.
- Accompagnement par des éco-conseillers de 8 structures normandes : 3 lieux (L’Eclat, la ville de Montigny et le Tangram), 5 compagnies : La Bazooka, Ne dites pas non, Mycelium, ensemble correspondances et le K.

### NORMA :

- Plan de formation des acteurs,
- Festivals : appels à projet « énergie » et « mobilités »,
- 2ème contrat de filière fédérant dix partenaires.

### RN13bis :

- Contrat de filière SODAVI signé en juin 2023.

### Normandie Livre et lecture :

- Ateliers de formation destinés aux éditeurs (écoconception), aux manifestations littéraires (éco-responsabilité), aux librairies (éco-gestes, mobilité des lecteurs, sensibilisation à l’origine des livres), bibliothèques (réserves patrimoniales, référent écologie, bilan carbone et politique documentaire, formation « bibliothèque et écologie »).

Afin de coordonner ces démarches, des rencontres inter-agences initiées par la DRAC Normandie seront organisées dès 2024 et bénéficieront d’un regard croisé de la DREAL et de l’ADEME (ainsi que des réseaux Normandurable, GIEC Normand, ARVIVA...).

## DEUXIÈME LEVIER : FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Le plan Mieux produire, mieux diffuser

La DRAC contribue à la réflexion sur les modèles de production et de diffusion des œuvres et la mise en place du plan Mieux produire, mieux diffuser. Suite aux crises multiples, au morcellement des productions et au faible nombre des dates de diffusion, force est de constater la nécessité de repenser des modèles de production et de diffusion plus durables, plus responsables et plus respectueux des limites planétaires.

Ce plan favorise la coopération à tous les niveaux, entre acteurs et à différentes échelles territoriales ; l'allongement des durées de production et de diffusion et la présence artistique en visant notamment la conquête de nouveaux publics ainsi que l'adaptation de l'offre culturelle aux évolutions des comportements des habitants.

Il veille à la professionnalisation et à l'attractivité des métiers, notamment de la production et de la diffusion et le renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales à travers de nouveaux pactes d'engagement, et de financement (10 M € de mesures nouvelles au niveau national).

Ce plan se co-construit avec l'ensemble des acteurs professionnels et des associations d'élus à l'échelle nationale mais également régionale.

### Financer la rénovation thermique des bâtiments et l'emploi de matériel plus économe

La réhabilitation de la SMAC Le Normandy à Saint-Lô intègre tous les aménagements nécessaires pour une rénovation thermique complète. Dans le cadre du futur contrat de plan État-Région 2021-2027, la DRAC participe aux financements des travaux à hauteur de 300 000 €.



Le Normandy extérieur © Mathieu Dutot

Une vigilance particulière est de mise quant à l'adaptation au changement climatique dans tous les projets de construction et de rénovation soutenus dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD). Les collectivités sont incitées à bâtir des équipements les plus sobres possibles sur le plan énergétique et permettant des mobilités douces par leur inscription dans le territoire et l'urbanisme.

Exemple : Médiathèque de La Londe.

La mutualisation, qu'il s'agisse du développement de réseaux de lecture publique ou de projets mutualisés avec d'autres équipements et services peuvent aussi être soutenus spécifiquement. La circulation des documents et matériels au sein des réseaux est soutenue par l'acquisition ou le remplacement de véhicules adaptés : une attention particulière portée à la prise en compte des objectifs de développement durable permet de bénéficier d'une modulation du taux d'accompagnement.

Exemple : Deux Bibliambule (VAE) acquis par la ville de Rouen et par le département de la Manche.

Le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. 40 M€ seront réservés en 2024 au secteur de la culture.

Le ministère de la Culture et le Secrétariat général pour l'investissement, en charge du Plan France 2030, lancent l'appel à projets Alternatives vertes 2. Doté de 25 millions d'euros, ce dispositif vise à accélérer la transition écologique des entreprises culturelles, afin d'en faire un secteur de référence en matière de responsabilité environnementale.

## **Les dispositifs d'action culturelle et territoriale**

### **Territoires ruraux territoires de culture (TRTC) :**

Ce dispositif initié par la DRAC permet d'aborder les enjeux contemporains du monde rural par le biais de l'art et de la culture autour de l'environnement, le paysage, l'habitat, en convoquant les sciences du vivant, les évolutions sociétales ou économiques, les sociabilités.

Exemple : Le projet « Un pour Cent » à Caumont-sur-Aure (14) a pour objet d'engager un processus de création autour de l'abattage d'un hêtre pourpre se situant sur la place principale. Pour cela, le plasticien Matthieu Martin sera en résidence dans ce village.

### **Résidences d'architectes :**

Portées par le Forum et Territoires pionniers, et soutenues par la DRAC, les résidences d'architectes contribuent à ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires. Elles doivent également susciter le débat sur la production architecturale, les usages, et les modes de vie, ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local.

Exemple : Au cours de l'année 2023, Territoires pionniers a accueilli en résidence deux architectes diplômées d'État, Hannah Höfte et Marion Chapon, sur la thématique du réemploi des matériaux de construction. L'objectif était de mettre en avant le potentiel du territoire au niveau des gisements de matières et d'engager une réflexion sur le développement d'une filière locale de réemploi à l'échelle du bassin de vie.

### **Fonds d'innovation territoriale (FIT) :**

Le FIT initié par le ministère de la Culture permet de soutenir des projets innovants, introduits dans leurs territoires, menés en partenariat avec les collectivités territoriales et engagés dans une dynamique de participation des habitants. 14 projets sont soutenus en Normandie dans ce cadre.

Exemple : la coopérative Anatomies d'architecture a mené avec le soutien de la DRAC le chantier de rénovation du domaine du Costil, au Sap-en-Auge (Orne), chantier expérimental « 100% locale », à partir de matériaux et savoir-faire traditionnel.



Anatomies d'architecture au Sap-en-Auge

## Les contrats territoire-lecture :

Les Contrats Territoire-Lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Ils intègrent désormais un axe ou des actions relatifs à la transition écologique.

## **Le financement d'actions exemplaires**

### Monuments historiques :

La DRAC finance les programmes triennaux d'entretien du patrimoine municipal des villes de Rouen et de Caen, privilégiant les matériaux durables et respectueux de l'environnement.



L'Abbatiale Saint-Ouen à Rouen

### Musées :

La DRAC soutient les initiatives exemplaires des musées de France :

Exemple : exposition « Embarque avec tes héros grecs » du musée de Vieux-la-Romaine, éco-construite en collaboration avec la ressourcerie « Le Bazarnaom » à Caen.



Article du 17 avril 2023 - Ouest-France

## TROISIÈME LEVIER : ENCOURAGER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### La coopération de la DRAC avec ses partenaires

La DRAC Normandie anime un dialogue renforcé sur les sujets de transition écologique avec ses partenaires au sein :

- Du comité régional des professions du spectacle (COREPS)

La mobilisation de plus de 100 acteurs professionnels à travers 3 groupes de travail a permis d'engager une réflexion partagée sur la sécurisation des parcours professionnels, l'aménagement culturel des territoires ainsi que les modes de production et diffusion des œuvres.

L'année 2024 devra permettre d'approfondir ces thématiques tout en recueillant des données chiffrées indispensables à la poursuite du travail collaboratif. Ces séances s'enrichiront de témoignages d'expériences inspirantes lancées dans d'autres régions.

- Du comité local des territoires pour la culture (CLTC)

Deux séances dédiées ont permis en septembre et décembre de présenter le plan MPMD et de recueillir les avis des élus. Le dialogue se poursuit avec des points d'étape régulier.

A noter sur le territoire normand, plusieurs collectivités fortement engagées en matière de transitions et avec lesquelles des projets plus ciblés pourront être mis en œuvre (ex : Rouen, capitale de la biodiversité, Malaunay et Caux Seine Agglomération actives chez Villes durables ...).

- De réunions régulières associant structures labellisées et scènes conventionnées du spectacle vivant et des arts visuels.

Une première séance dédiée à la transition écologique a été organisée au printemps 2023 et une seconde séance fin novembre 2023 a permis un temps d'échanges avec la DGCA sur le plan MPMD.

### L'accompagnement des structures labellisées dans le secteur de la création

Mise en place dès 2024 du Cadre d'action contractuel de transformation écologique (CACTE) avec toutes les structures culturelles bénéficiant d'aides « reconduites ».

La DRAC de Normandie a été retenue pour être « territoire d'expérimentation » dès 2024 du CACTE pour une durée de neuf mois. Ce document permet d'accompagner les structures dans leur transformation écologique par la mise en place d'un plan d'action reposant sur un diagnostic et le choix d'engagements thématiques comme la mobilité, l'alimentation ou la biodiversité. Une évaluation annuelle est mise en place et le suivi de cette démarche sera intégrée aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

Le CACTE comprend :

Un engagement pédagogique : définir une stratégie reposant sur un diagnostic, former l'équipe, garantir une démarche collaborative, impliquer les parties prenantes (y compris les publics), coopérer avec l'ensemble des parties prenantes.

10 engagements thématiques : construits pour couvrir l'ensemble des impacts potentiels de la création : mobilité durable publics et usagers, mobilité des professionnels et des œuvres, réduction consommation énergie et eau, alimentation, écoconception des projets, numérique responsable, communication responsable, réduction déchets et pollution, engagement bâti : adaptation et soutenabilité.

## **La sensibilisation aux enjeux de la transition écologique dans le domaine du patrimoine**

### **Archéologie :**

Planification des fouilles préventives sur les zones les plus prioritaires du littoral en Normandie en matière d'érosion.

Exemple : Le site du Rozel, qui se trouve dans les dunes de la côte de la Manche, est fouillé tous les étés par le service régional de l'archéologie (SRA) depuis 2012 car ce site est menacé par la montée des eaux accentuée par le réchauffement climatique.



Fouilles du site du Rozel

## UDAP :

- Les architectes des bâtiments de France participent à l'amélioration des lieux de vie des habitants à travers leur travail sur l'espace public et les documents d'urbanisme.

Exemple : l'implantation d'îlots de fraîcheur, comme pour la ZAC Saint-Louis à Évreux où le nombre d'arbres sera multiplié par trois sur cette zone.

- Travail sur les continuités écologiques afin à la fois de conserver le patrimoine des moulins tout en préservant les paysages des vallées normandes et en acceptant des projets permettant de rétablir la remontée des poissons et la descente des sédiments.

Exemple : l'usine hydroélectrique qui a été positionnée aux abords immédiats du château d'Heudreville-sur-Eure, avec un petit bâtiment reprenant les codes architecturaux du château pour mieux s'intégrer.



Château d'Heudreville-sur-Eure

- Conservation des haies par la prescription d'implantation de linéaires de haies et d'arbres aux abords des lotissements et des bâtiments agricoles ou par l'autorisation de clôtures comportant des petits passages de faune.